

YVELINES

Une alliance pour protéger les forêts yvelinoises

Une convention a officialisé la mise en place du réseau « vigilance environnement ». Six acteurs impliqués dans les forêt – dont l'ONF, la gendarmerie, et le Département – s'associent pour être réactifs face aux incivilités.

► DAMIEN GUIMIER

« Offrir une réponse assez efficace à un certain nombre d'atteintes au patrimoine environnemental. » C'est en ces mots que le colonel Sylvain Tortellier, commandant de la gendarmerie des Yvelines, décrit l'ambition de la convention officialisant la création du réseau « Vigilance environnement ». Elle a été signée le 20 mai dernier à l'hôtel du Département à Versailles.

Elle officialise le travail en réseau de six acteurs yvelinois investis dans les forêts : la gendarmerie, l'Office national des forêts (ONF), l'Office français de la biodiversité (OFB), le dispositif des bénévoles éco-gardes, le Département et la préfecture. Concrètement, les six partenaires disposent d'une application de messagerie commune, fournie par l'État, sur laquelle ils peuvent échanger de manière sécurisée, s'avertir, et engager des actions rapides contre les incivilités dans un département comptant une large superficie agricole et forestière.

« Ces atteintes, on les connaît : rodéos sauvages, dépôts sauvages, mais aussi des campements sauvages, le camping



« Ces atteintes, on les connaît : rodéos sauvages, dépôts sauvages, mais aussi des campements sauvages, le camping interdit, les braconnages, le vol de bois, etc. », énumère le colonel Sylvain Tortellier.

interdit, les braconnages, le vol de bois, etc., énumère le colonel Sylvain Tortellier. Donc l'objet de cette convention, c'est d'offrir une surface de réponse partenariale, en prenant appui sur les experts milieu, au-delà de nos propres unités. Et le faire de manière très opérationnelle, agile, et plus réactive. »

Cette messagerie réservée aux six partenaires a officiellement été mise en place à la fin de l'été dernier, et a déjà porté ses premiers fruits. Suite à un signalement sur l'application, la gendarmerie a pu intervenir « en moins de deux heures » pour « mettre un terme à un groupement sauvage de gens alcoolisés en

forêt départementale de Méridon », donne comme exemple le patron des gendarmes yvelinois.

« Ensemble, on est plus forts, résume le colonel. La gendarmerie pourrait répondre toute seule dans son couloir. Mais au travers de cette brigade verte inter-services, on associe d'autres oreilles et d'autres yeux que sont l'OFB, l'ONF, les éco-gardes, les services du conseil départemental, etc. Donc c'est l'occasion de capitaliser sur l'ensemble de ces personnes qui connaissent très bien ces milieux. »

Au-delà du côté opérationnel, la convention va aussi permettre aux

différents acteurs de se former entre eux sur les spécificités administratives, techniques et judiciaires ; « parce que la lutte pour l'environnement est un secteur assez technique », souligne le colonel Sylvain Tortellier.

Un partenariat logiquement salué par tous les signataires. Listant les infractions régulièrement constatées en forêt, Michel Beal, directeur de l'agence Île-de-France Ouest de l'ONF, apprécie que « travailler ensemble », c'est « d'autant plus de forces qu'on peut mobiliser pour lutter contre ces infractions, ces dégâts, ces incivilités ; parce que les forêts sont des milieux fragiles et vulnérables qu'il faut protéger ». Il ajoute que la communication accrue entre les différents acteurs va permettre « un meilleur maillage du territoire », et donc de mieux surveiller les forêts.

« [...] Les trois quarts du département des Yvelines sont en zone agricole ou forestière. Ça nécessite une surveillance parce qu'il y a des nuisances, rappelle le président du conseil départemental, Pierre Bédier (LR). Pour ce faire, nous mettons en commun les moyens technologiques, avec une application réservée à tous les signataires, qui pourront, en cas de délit ou d'incivilité, s'avertir mutuellement pour faire respecter notre environnement. »

Pour l'instant, cette convention étant signée par la gendarmerie, les actions du dispositif se concentrent sur la zone gendarmerie, et non donc sur la partie du département dépendant de la police nationale. ■